MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES PAYS-D'EN-HAUT

RÈGLEMENT N^{O} 461-2022

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné :

QUE le règlement n^{o} 461-2022 Calendrier des séances ordinaires du conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut pour l'année 2023 et date de la vente des immeubles pour non-paiement des taxes a été adopté de la façon suivante :

Avis de motion :	23 novembre 2022
Dépôt du règlement :	23 novembre 2022
Adoption :	13 décembre 2022
Entrée en vigueur :	1er janvier 2023

Ledit règlement est présentement au bureau de la MRC des Pays-d'en-Haut (1014, Valiquette à Sainte-Adèle) ainsi que sur son site internet à l'adresse suivante : http://lespaysdenhaut.com/la-mrc/reglements/

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Fait à Sainte-Adèle, le 19 décembre 2022.

Philippe Leclerc
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je,…… soussigné(e), de la Municipalité de …… certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant copie(s), tel que désigné par le conseil, le ……., entre h et h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce ……